



Passeport Loisirs Jeunesse

Année 202_

Commune de Moivrons
54 760

Passeport Loisirs Jeunesse

Objectif : Permettre aux enfants de participer aux activités des associations Moivronnaise ,aux CLSH et colonies extérieures d'au moins une semaine ,aux activités extérieures non proposées par les associations Moivronnaises.

Public : Enfants de 4 a 15 ans résidants dans la commune. L'enfant devra avoir au moins 4 ans et au plus 15 ans au 1^{er} Janvier de l'année civile donnant droit a l'allocation.

Montant de l'allocation : Elle sera de 40€ par enfant et par an .Cette allocation ne pourra pas financer les adhésions, cotisations ,assurances ou repas ,mais juste les activités .Son montant ne pourra être supérieur à un tiers des frais engagés .

Conditions de ressources : Aucune condition de ressources n'est demandée.

Modalités de remboursement : Les demandes seront déposées en Mairie à partir du 1^{er} Mars et jusqu'au 10 décembre. Les justificatifs de frais devront être fourni ainsi qu'un RIB. Pour les enfants participant à une colonie pour les vacances de Noël, une dérogation sera accordée jusqu'au 10 janvier de l'année N+1

JEUNE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Nom et prénom des parent ou tuteur : _____

Structure	Activité	Montant
TOTAL		

Moivrons le :

Signature :

Cadre réservé à la commune

Frais engagés	
1/3 des frais	
Somme allouée	